

**SA FINAXO ENVIRONNEMENT**  
**RCS Reims 398 296 483**  
**Capital social : 362.224,60 €**  
**Siège social : 12, allée des Missions – 51170 Fismes**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**A TITRE ORDINAIRE**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale des actionnaires approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à un montant de 20 557 €.

En conséquence, elle donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à la somme de 1 301 253 euros en Report à Nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'a pas été procédé au cours des trois exercices précédents à des distributions de dividendes.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.

**QUATRIEME RESOLUTION**

Le Président rappelle que les mandats de Grant Thornton 29 Rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE, commissaire aux comptes titulaire et de Institut de Gestion et d'Expertise Comptable 3 Rue Léon Jost 75017 PARIS, commissaire aux comptes suppléant viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de Grant Thornton 29 Rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE comme commissaire aux comptes titulaire et celui de Institut de Gestion et d'expertise Comptable 3 Rue Léon Jost 75017 PARIS, comme commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes du sixième exercice, soit l'exercice 2020.

**CINQUIEME RESOLUTION (pouvoir pour les formalités)**

L'Assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.